

LE FRERE COOPERATEUR DOMINICAIN
RECONSIDERER LA VOCATION ET LE MINISTERE DU FRERE COOPERATEUR
POUR LE TROISIEME MILLENAIRE

FRERE IGNATIUS PERKINS, O.P.
PROVINCE DE SAINT-JOSEPH AUX USA

A L'ATTENTION DE
LA COMMISSION SUR LES FRERES DOMINICAINS DANS UN ORDRE CLERICAL
FRERES DE L'ORDRE DES PRECHEURS

CURIE GENERALICE
SAINTE-SABINE
ROME, ITALIE

25-26 MAI 2006

LE FRERE COOPERATEUR DOMINICAIN

RECONSIDERER LA VOCATION ET LE MINISTERE DU FRERE COOPERATEUR POUR LE TROISIEME MILLENAIRE

« Prêcher est la substance de ma vie et de mon être »

Yves Congar, O.P.

UNE VUE D'ENSEMBLE ORIENTEE VERS L'AVENIR

La tâche qui m'a été confiée est certainement ambitieuse. Loin de me prétendre expert en théologie, je peux toutefois apporter à cette discussion quarante-cinq ans d'expérience dans la vie dominicaine et l'apostolat comme frère coopérateur. Je suis très reconnaissant d'avoir eu le privilège de rédiger ce texte pour la commission.

En élaborant ce document, j'ai décidé de ne pas reprendre l'anthropologie du frère coopérateur dans notre Ordre. Le travail de la commission sur les frères coopérateurs établie par le chapitre général de Providence (2001), et qui a présenté son rapport au chapitre général de Cracovie (2004), fournit une remarquable explication de l'histoire de cette vocation et de cet apostolat, ainsi qu'un compte rendu des recherches de la commission pour préparer le chapitre de Cracovie. Je félicite la commission pour son travail et la précision de son rapport. Avant de proposer un programme qui me semble propre à affronter les questions pointées par la récente commission et les conclusions de la recherche menée dans la province Saint-Joseph aux USA, permettez-moi de vous soumettre quelques réflexions.

NOTRE NATURE CLERICALE : INTRINSEQUE OU ATTRIBUEE ?

L'un des thèmes qui ressort souvent des discussions sur la vocation et le ministère des frères coopérateurs, en particulier lorsqu'on envisage de nouveaux changements dans le cadre du renouvellement de l'Ordre, est la question essentielle de la nature cléricale de notre Ordre. D'après mon expérience de dominicain, ce n'est pas vraiment une préoccupation pour les frères coopérateurs – même si je ne parle ici qu'en mon nom – : c'est sa nature cléricale intrinsèque, plutôt qu'un caractère cléricale attribué, qui donne à notre Ordre l'unicité de son charisme dans le ministère de l'Église. Pour invalider toute idée sans fondement et éviter qu'on ne me prête de fausses motivations, dans ma pensée au fil des ans, jamais par le passé je n'ai préconisé de changement dans le caractère intrinsèque et l'identité de notre Ordre, ni n'encouragerai un tel changement à l'avenir. La nature cléricale de notre Ordre est essentielle à l'identité même de la vie et de la mission dominicaines. Écarter ou diminuer ce caractère menace l'Ordre dans son entier.

Je crois fermement qu'il faut cesser de discuter la nature cléricale de notre Ordre. Nos efforts au nom des frères coopérateurs obtiendront de meilleurs résultats si nous nous attaquons aux attitudes et comportements actuels, en particulier aux attributions de caractéristiques, qui risquent de saper notre pleine participation à la vie commune et à l'apostolat commun, et si nous concevons et réalisons des interventions pour combattre à la racine ce qui menace les dons déterminants que les frères coopérateurs apportent à la Sainte Prédication.

En tant que frères de l'Ordre des Prêcheurs, nous, frères coopérateurs, prêchons depuis toute une variété de lieux. Le privilège et le droit de la Sainte Prédication nous viennent de notre vie consacrée de frères de l'Ordre des Prêcheurs. Tous les obstacles – canoniques, constitutionnels, culturels, sociologiques – qui interfèrent avec le libre exercice de ce ministère doivent être éliminés. Aujourd'hui plus que jamais dans notre vie le monde a désespérément besoin de la force de la Parole de Dieu. Nous devons imaginer un avenir préférentiel pour le frère coopérateur et faire ce que Jésus ordonna à ses apôtres : « Allez dans le monde entier, proclamez l'Évangile à toute la création » (Mc 16, 15).

Dans certaines provinces et communautés, et dans l'esprit de plus d'un frère prêtre, des croyances passistes sur les apostolats historiques des frères coopérateurs paralysent le développement d'une nouvelle vision de la vocation de frère coopérateur. Malheureusement on retrouve ces croyances chez des frères de n'importe quel âge, jeunes ou vieux. Certaines de ces croyances naissent d'un refus de changer et d'accepter un véritable renouvellement de notre Ordre ; d'autres représentent une indifférence à la vocation des frères coopérateurs, peut-être liée à l'absence de coopérateurs dans certaines provinces ; d'autres encore proviennent d'une fausse interprétation de l'autorité et du ministère attribué aux frères ordonnés. Dans certaines parties de notre Ordre, et aussi dans l'Église plus largement, ce contresens a débordé au-delà du ministère des frères coopérateurs. Il s'étend à présent au rôle des non-ordonnés dans les apostolats de l'Église, avec pour résultat le développement croissant d'une culture où l'on considère l'ordination comme un pouvoir ecclésiastique légitimant et un contrôle donné sur les autres, en particulier sur les non-ordonnés. En quête d'une vie dominicaine où les frères vivent ensemble dans l'unité pour le bien de la mission, certains se demandent avec étonnement si ce que nous proclamons correspond bien à l'expérience réelle vécue par tous les hommes appelés frères de l'Ordre des Prêcheurs. On trouve maintes formes d'exclusivité dans notre communication, le langage, les discussions, les écrits et hélas parfois même notre prédication. Ces attitudes et comportements sont en conflit avec la nature cléricale intrinsèque et l'identité de notre Ordre tel que l'imagina saint Dominique. Si on les laisse perdurer, ces attitudes et comportements déstabiliseront la vie et la mission dominicaines et mettront en danger le caractère intrinsèque de notre Ordre conçu par saint Dominique. Comme le déclarent les Actes du chapitre général de Bologne (1998) : « Parce que c'est la communauté tout entière qui pêche, nous ne pouvons pas négliger cette vocation au sein de notre Ordre sans porter atteinte à notre mission et à la vie communautaire » (Chapitre IV, n° 135, 2).

Tout en reconnaissant l'existence de barrières et de croyances qui ont entravé la vocation et l'apostolat des frères coopérateurs, je crois que nous sommes à l'orée d'un changement culturel qui peut influencer positivement et significativement l'aspiration à vivre la vie consacrée d'un frère coopérateur, en particulier dans les pays du Tiers Monde. Nous tous en tant qu'Ordre, et nos provinces, ne devons pas hésiter à extirper les restes de barrières artificielles qui subsistent dans nos Constitutions, dans le Droit Canon, dans nos coutumes et nos pratiques, qui continuent à limiter la plénitude et la liberté d'expression de la vocation dominicaine chez des hommes appelés à la vie de frère coopérateur. Certaines de ces barrières et croyances disparaîtront avec ceux qui les conservaient ; d'autres doivent être nommées, remises en question, et modifiées. Nous ne devons pas hésiter à avancer de manière stratégique et à soutenir de nouvelles initiatives afin de préserver et protéger le caractère intrinsèque de notre Ordre, saisir le flambeau vital pour la plénitude de la vie dominicaine des frères coopérateurs, de sorte que la prochaine génération de frères coopérateurs dominicains porte un authentique témoignage devant la société et la culture du troisième millénaire qui a tant besoin d'entendre la Parole de Dieu, de la comprendre, et de coopérer avec elle.

PROBLEMATIQUES PROPOSEES

Je crois que les problématiques suivantes sont au coeur même de l'enjeu :

- a. L'interprétation actuelle (attribution) du caractère clérical de l'Ordre et son application sont-elles erronées et en contradiction avec la vision de Dominique du caractère intrinsèque de l'Ordre ?
- b. L'interprétation actuelle (attribution) du caractère clérical de notre vie dominicaine favorise-t-elle ou permet-elle le phénomène du pouvoir sur les autres, l'oppression et la marginalisation de certaines personnes, l'encouragement de l'exclusivité au détriment des non-ordonnés tels que les frères coopérateurs, les religieuses, les laïcs ? Le caractère clérical de notre Ordre ne devrait-il pas promouvoir la vision du Christ auprès de ceux que nous servons plutôt que de les en éloigner ?
- c. L'interprétation actuelle (attribution) du caractère clérical de l'Ordre favorise-t-elle ou minimise-t-elle la vie des frères coopérateurs comme collaborateurs au sein de la mission avec leurs frères prêtres ?
- d. Les enseignements tirés des documents énumérés ci-dessous sont des guides précieux pour un authentique renouvellement et pour reconsidérer la vocation et le ministère du frère coopérateur au troisième millénaire. Comment appliquer ces enseignements à notre vie fraternelle de frères dominicains du troisième millénaire, pour guider un vrai renouveau, favoriser l'épanouissement humain dans la communauté et dans la mission, servir de pôle d'attraction et accueillir de nouveaux frères ?
 - d. 1 Jean Paul II, Exhortation apostolique post-synodale *Christifidelis laici*, décembre 30 1988 ;
 - d. 2 Jean Paul II, Encyclique *Redemptoris Missio*, 7 décembre 1990 ;
 - d. 3 Jean Paul II, Exhortation apostolique post-synodale *Vita Consecrata*, 25 mars 1996 ;
 - d. 4 Congrégation pour les Instituts de vie consacrée et les Sociétés de vie apostolique, Instruction *Repartir du Christ – Un engagement renouvelé de la vie consacrée au troisième millénaire*, 19 mai 2002 ;
 - d. 5 Carlos A. Azpiroz Costa, « Marchons dans la joie et pensons à notre sauveur », 24 mai 2003.
 - d. 6 Conférence des évêques catholiques des États-Unis, *Co-Workers in the Vineyard*, 2006.
- e. Comment devons-nous répondre à notre culture actuelle dans les communautés dominicaines et dans le monde et à ses effets sur le ministère du frère coopérateur et les futures vocations, en particulier dans le domaine de la mission, du recrutement, de la formation, de la gouvernance et de l'apostolat inspiré par saint Dominique ?
- f. En accord avec le caractère clérical intrinsèque de notre Ordre, quelles initiatives fortes faut-il mettre en place pour garantir une véritable refondation de la vocation et du ministère des frères coopérateurs en vue d'un avenir préférentiel pour les hommes appelés à la vie dominicaine comme frères coopérateurs ? Nous consacrons-nous réellement à cet authentique renouvellement, à cette refondation ?

Ce sont là des questions bien complexes qui devraient faire partie intégrante de toute étude sur la vocation et le ministère des frères coopérateurs dans notre Ordre.

Les chapitres généraux ont déclaré depuis longtemps, explicitement, dès Madonna dell'Arco, en termes clairs et provocants, la dignité intrinsèque de l'individualité des hommes qui répondent à l'appel de Dieu et entrent dans notre Ordre comme frères coopérateurs. Nombre de changements législatifs historiques ont inclus les frères coopérateurs dans le courant principal de la vie dominicaine. Pourtant il reste beaucoup à faire. Même si les modifications de la législation ont des effets positifs sur l'intégration de la vie de tous les frères dans la communauté, elles ne peuvent à elles seules influencer la dynamique humaine de l'essence de la vie dominicaine – les frères vivant ensemble, ne faisant qu'un cœur et qu'une âme, proclamant l'évangile de la miséricorde, mission première de la communauté. On ne peut légiférer sur la motivation du cœur et de l'esprit.

Par conséquent je soutiens que l'application actuelle du caractère clérical de notre Ordre et son impact sur notre vie fraternelle et notre ministère demeure le nœud du problème. Ce n'est pas le caractère clérical en soi qui diminue la valeur de l'individualité ou menace l'identité et la dignité des frères coopérateurs ; c'est plutôt sa mauvaise compréhension, une interprétation incorrecte, et une application erronée de la manière dont ce caractère unique, conçu par saint Dominique lui-même, peut enrichir notre vie fraternelle dans la mission.

INTERVENTIONS PROPOSEES

Nous en sommes à une étape stratégique où des représentants de tout l'Ordre sont réunis dans cette commission. Le moment est donc venu d'une transformation radicale de notre conception traditionnelle et des expériences passées de celui qu'on appelle « frère coopérateur » en un nouveau modèle appelé « frère dominicain ».

Chaque année, chaque décennie, chaque millénaire a ses propres défis à relever. À ce moment de notre histoire, je propose les défis suivants :

1. Supprimer systématiquement toutes les barrières artificielles qui d'une manière ou d'une autre empêchent ou freinent le recrutement, la formation, l'apostolat et le développement des frères coopérateurs comme religieux consacrés, pour qu'ils vivent pleinement la vie dominicaine et la mission. Ces obstacles se trouvent dans des attitudes et des attentes passéistes chez des individus et des communautés, dans un langage (oral ou écrit) exclusif, dans des comportements, des décisions, des politiques de recrutement et de vocation limitatives et les documents qui s'y rapportent, dans des programmes universitaires et de formation, des politiques, des procédures et des règlements qui empêchent l'intégration et l'appropriation de la plénitude de la vie dominicaine et de la mission, dans nos Constitutions, dans des Actes de chapitres provinciaux et dans le Droit Canon.

2. Concevoir et mettre en œuvre des programmes de formation et des ministères apostoliques actuels attractifs, répondant aux besoins du monde qui nous entoure et aux nouvelles frontières de l'Ordre, avec une compréhension des différences multivariées présentes dans certaines provinces (telles que la diversité culturelle, la vitalité de la vie consacrée, les nouvelles formes de ministère, l'augmentation des vocations). Des ressources humaines et financières devraient être débloquées pour réaliser cet objectif. Il faut continuer de mettre ces programmes en lumière à travers les I.D.I.

3. Dans la mesure du possible, il serait bon d'encourager les provinces à coopérer au niveau régional ou continental en élaborant des programmes et des ministères apostoliques spécifiques pour le recrutement, la vocation, la formation, aptes à répondre à l'intérêt croissant des hommes souhaitant vivre la vie dominicaine comme religieux consacrés.

4. Compte tenu du haut niveau de vulnérabilité actuel de la vocation des frères coopérateurs dans notre Ordre et des risques sérieux pour sa viabilité à long terme, compte tenu aussi des commentaires de plusieurs chapitres généraux récents sur l'affaiblissement de la mission de l'Ordre en l'absence de frères coopérateurs, il serait bon de nommer un assistant du Maître de l'Ordre pour les frères coopérateurs. Cet assistant, qui devrait être un frère coopérateur de l'Ordre, aura pour tâche de favoriser et recommander le développement et la mise en place de nouveaux modèles de recrutement, de formation et de ministères pour les frères coopérateurs de l'Ordre. Si une telle nomination n'est pas faisable, un membre de l'équipe actuelle de la curie devrait alors se voir assigner cette responsabilité spécifique.

UNE NOUVELLE VISION

Dans la province Saint-Joseph des USA, après une étude attentive, nous avons élaboré et mis en œuvre une nouvelle vision de la vocation, de la formation et du ministère des frères coopérateurs. Basé sur les enseignements des documents cités plus haut, ce programme nous semble une authentique expression de la mission et du charisme de notre Ordre à la lumière des besoins de l'Église du troisième millénaire. Nous proposons cette nouvelle vision à la commission et à l'Ordre entier, pour qu'elle puisse servir de modèle à d'autres provinces.

LE FRERE COOPERATEUR DOMINICAIN PRECHEUR DE L'EVANGILE DE JESUS CHRIST DANS LE MONDE ENTIER

UNE VOCATION DE FRERE COOPERATEUR : QUI NOUS SOMMES

Les frères coopérateurs de l'Ordre des Prêcheurs sont des religieux consacrés qui croient que leur vocation se fonde dans le baptême. Ils ont entendu l'appel de Dieu à prêcher avec Lui et y ont répondu librement, sans condition ni restriction. En répondant à cet appel, les frères coopérateurs pensent que l'expression vivante de la vocation dominicaine, à travers les vœux d'obéissance, de pauvreté et de chasteté, dépend radicalement de son cœur même : une vie commune vouée à la prière et à la liturgie, à l'étude et à la connaissance, à la prédication et autres apostolats, avec cette particularité de prodiguer aux autres attention et soins affectueux.

Appelés à la vie dominicaine en tant que frères non ordonnés, les frères coopérateurs sont dévoués, courageux, libres, heureux et bénits. Personnes spirituelles au sein de l'expérience humaine, les frères coopérateurs endurent librement la souffrance et la perte, devenant de plein gré vulnérables dans leur transformation personnelle afin d'intégrer le message de guérison de l'Évangile et de le partager avec leurs frères dans les communautés et le monde.

La vocation d'un frère coopérateur dominicain est au cœur de la vie dominicaine. Sa vocation est centrée sur son appel universel à la sainteté, et sa mission dans le cadre de cet appel est d'amener les autres – et lui-même – dans une relation intime avec Jésus. Cette vocation remarquable, mystère qui se dévoile, témoigne de manière unique que tous les frères dominicains, ordonnés et non ordonnés, sont d'abord et avant tout des religieux consacrés, et que le lien qui les unit en tant que frères est leur commune profession religieuse dans une vocation dominicaine. C'est la profession religieuse qui fait des frères les héritiers libres et à

part entière de la vision de Dominique et du charisme de notre Ordre, exprimés dans notre monde actuel. Tous sont frères de saint Dominique, mais appelés à des ministères différents.

UN MINISTERE DE FRERE COOPERATEUR : COMMENT NOUS PRECHONS

L'identité consacrée des frères coopérateurs dominicains est concrétisée dans leur vocation en ce qu'ils vivent la mission de la province et la mission universelle des frères de l'Ordre des Prêcheurs. Le chapitre général de Bologne en 1998 a, comme plusieurs autres chapitres généraux suivants, répété que le ministère des frères coopérateurs dominicains découle de leur dignité de personne et de dominicains. Les délégués ont redit l'importance vitale de la vocation des frères coopérateurs et de leur ministère dans l'Ordre. Dans les débats du chapitre, les capitulaires ont explicitement déclaré :

Parce que c'est la communauté tout entière qui prêche, la mission de l'Ordre et la vie communautaire s'affaiblissent en l'absence de nos frères coopérateurs. Annoncer la Bonne Nouvelle en des lieux et à des personnes que les autres ne peuvent atteindre est le charisme spécifique du frère coopérateur dominicain.

Le ministère des frères coopérateurs uni à celui de leurs frères prêtres est l'expression dynamique de la vision de saint Dominique. Il permet aux frères coopérateurs de toucher la vie des gens et d'accéder à des lieux où l'on a désespérément besoin de la Sainte Prédication, en particulier là où les frères prêtres n'ont pas encore pénétré.

La vie et le ministère des frères coopérateurs sont passionnants, stimulants, et porteurs de vie parce qu'imprégnés de la puissance de la Parole de Dieu qui les guide. Leur engagement de toute une vie par les vœux et l'observance régulière commune, avec divers ministères, coopère avec le Verbe pour transformer leur cœur, leur esprit, et ceux de leurs frères dans la communauté, et de tous ceux auprès de qui ils sont envoyés. Prêchant depuis nombre de lieux, les frères coopérateurs répondent non par de simples mots mais par la Parole de Dieu qui vit dans leur cœur. On trouve des frères coopérateurs dans les ministères les plus variés, par exemple dans le domaine de l'évangélisation, l'éducation, la recherche, la collecte de fonds, le développement, l'administration de l'enseignement supérieur catholique, la gestion des infrastructures et des services communautaires dominicains, les soins infirmiers et médicaux, l'éthique médicale, les retraites et le travail social, les ministères paroissiaux et pastoraux, les engagements humanitaires auprès des pauvres et des marginaux dans nos villes et à l'étranger.

Mettant en valeur les dons et talents de la personne, le ministère du frère coopérateur s'exprime et se réalise pleinement en réponse aux besoins de la communauté et de l'Église. Comme leurs frères prêtres, les frères coopérateurs dominicains sont appelés par la Divine Providence à être des prêcheurs contemplatifs en ce troisième millénaire et sont, de par leur profession, dévoués et liés à la Sainte Prédication, les uns aux autres et au monde entier.

APPELES A PRECHER

En tant que frères coopérateurs de l'Ordre, nous partageons totalement et sans restriction, le privilège et la responsabilité d'annoncer le Royaume de Dieu à tous ceux qui y aspirent et ont besoin de Son message de salut dans leur vie. Comme dominicains, par chaque souffle, par chacun de nos actes, à travers toutes nos souffrances et toutes nos joies, nous prêchons le message divin du salut, un message d'espérance, un message d'amour éternel pour toute l'humanité. C'est ce qui fait l'importance des dominicains !

Le pape Jean Paul II nous a appelés à embrasser la nouvelle évangélisation en mission auprès d'une Église qui évolue et de ses fidèles. Pour cela il pourrait bien falloir renouveler radicalement notre Ordre et reconsidérer la vocation et le ministère des frères coopérateurs dominicains. Avec courage, confiants dans notre Père aimant qui ne veut que le bien de Ses enfants, cessons vite et sans hésiter les débats interminables pour agir de manière opportune et définitive et continuer la Sainte Prédication. Car c'est notre vie et notre œuvre commune.

MODELE DU PROGRAMME DE FORMATION (PROVINCE SAINT-JOSEPH, USA)

RECRUTEMENT ET FORMATION : Le recrutement et la formation des frères coopérateurs dominicains se composent de programmes intégrés :

1. Le recrutement : Cette étape dépend du directeur des vocations et de ses assistants, avec la participation du conseil des vocations. Les hommes souhaitant devenir frères coopérateurs suivent les mêmes processus de discernement et procédures de candidature applicables à ceux qui désirent poursuivre une vocation sacerdotale dans la province, à l'exception des critères spécifiques requis pour l'ordination.
2. Les « associés » : Sous l'autorité du directeur des vocations, les hommes souhaitant poursuivre une vocation reçoivent conseils et indications pour la discerner tout en continuant à vivre chez eux et en gardant leur emploi ou leur activité actuelle. La durée de cette étape est fonction des besoins de chaque personne.

Au cours de ce programme, les « associés » s'engagent à recevoir régulièrement les sacrements, à se faire conseiller par un directeur spirituel, à participer au service de leur paroisse, à l'aumônerie universitaire, etc. et à rencontrer régulièrement une communauté dominicaine si la proximité le permet.

Le moment venu, les « associés » présentent une demande formelle d'admission au noviciat. S'ils sont admis par le prieur provincial, les postulants se préparent en faisant l'expérience de la vie en communauté durant quatre semaines, avec les autres postulants qui entreront au noviciat le 1^{er} août.

3. Le noviciat : Le noviciat, en commun avec les novices clercs, dure douze mois et se déroule au couvent St. Gertrude de Cincinnati, dans l'Ohio. Il s'achève par la profession de vœux simples pour une période de trois ans et six mois.
4. La formation au ministère : La formation au ministère (post-noviciat) se construit sur les bases religieuses, spirituelles, communautaires, historiques et personnelles posées au noviciat et continue de préparer les frères à la vie commune et au ministère.

Tous les frères coopérateurs participent à un tronc commun d'expériences formatives pour la vie et la mission dominicaines, mais ils peuvent s'orienter sur des parcours différents (par exemple : prédication, vie commune, direction spirituelle, vivre les conseils évangéliques, liturgie et prière, étude, attitude et compétences pastorales). On encourage toutes les expériences communautaires et formatives, les chapitres etc., toutes les occasions de coopérer dans l'apostolat, et l'accès à des services de soutien.

Le programme de formation au ministère dure cinq ans, dont trois au moins dans la communauté de formation de la maison d'études dominicaine. Après la profession

solennelle, les frères coopérateurs peuvent soit demeurer à la maison d'études soit être assignés à une autre communauté de la province, selon leurs études. Une expérience pastorale de longue durée est organisée sur plusieurs mois dans le cadre de la formation au ministère, avant la profession solennelle (Cracovie 2004, n° 271).

En collaboration avec le prieur provincial, le régent des études et les étudiants eux-mêmes, le maître des frères coopérateurs évalue les intérêts et compétences de chaque frère coopérateur pour élaborer un parcours individuel de formation au ministère.

Les Constitutions de l'Ordre, les actes des chapitres et les statuts de la province, la *Ratio Studiorum Particularis* (1994) et la *Ratio Formationis Particularis* (2006) régissent la mise en œuvre du programme de formation au ministère.

Types de ministère

Trois parcours de formation sont proposés, selon la mission et les besoins de la province, de l'Église, et les talents et intérêts des frères coopérateurs. Les ministères nécessitent un temps structuré de préparation et d'étude. Pour certains des diplômes universitaires sont exigés. Ces trois axes ne sont pas rigoureusement distincts ou exclusifs, il n'est pas question d'étouffer l'épanouissement créatif de la vocation. Mais parce qu'ils se dégagent de la mission même de l'Ordre et de notre province, ces axes donnent à la formation au ministère des frères coopérateurs une direction qui correspond à une vision intégrale de la vie et de la mission dominicaines.

Brève description des types de ministères (prédication ; communauté ; professionnel) :

- a. Prédication : Formation axée sur le développement des frères coopérateurs appelés à œuvrer dans le cadre de programmes éducatifs religieux, de la formation catéchétique, de la pastorale étudiante, des paroisses, des retraites et ateliers ou séminaires, de l'évangélisation laïque, du conseil pastoral, des aumôneries, des missions internationales, de l'enseignement, etc. ;
- b. Communauté : Formation axée sur le développement des frères coopérateurs appelés à œuvrer au sein des communautés dominicaines et dans le cadre d'autres activités internes de la province. Citons par exemple la direction, l'encadrement et la supervision du personnel, l'entretien des bâtiments et propriétés, l'infirmerie, la gestion des biens des communautés, toutes sortes de services concernant l'alimentation, l'environnement, la mécanique, la technique, les fonctions de sacristain, de gardien des sanctuaires, la planification liturgique, etc. ;
- c. Professionnel : Formation axée sur le développement des frères coopérateurs appelés à œuvrer dans des organismes de travail social, d'aide psychologique, de soins médicaux, l'administration et la gestion, les finances, la pastorale, l'enseignement, la musique, les médias, la conception artistique, etc.

Lieu : La formation au ministère se déroule à la maison d'études dominicaine de Washington. Les frères coopérateurs y résident dans la même section que les autres frères dominicains en formation.

Maître des frères coopérateurs : Afin de développer et protéger l'identité de leur vocation et de préserver l'intégrité du programme de formation au ministère, les frères coopérateurs en formation auront leur propre maître durant leurs études, qui veillera sur tous les frères coopérateurs et dirigera le programme en coopération avec le maître des étudiants et le régent des études.

EN RESUME

Je le répète, en tant que frères coopérateurs de l'Ordre, nous partageons totalement et sans restriction avec nos frères prêtres le privilège et la responsabilité d'annoncer le Royaume de Dieu à tous ceux qui y aspirent et ont besoin de Son message de salut dans leur vie.

Frères dominicains, nous sommes une communauté en mission, nous prêchons le message divin du salut, un message d'espérance, un message d'amour éternel les uns pour les autres et envers toutes les personnes confiées à nos soins, nous le prêchons par chaque souffle, chaque geste, toutes nos souffrances, toutes nos joies. J'insiste à nouveau : il faut développer une vision authentique de l'avenir préférentiel du frère coopérateur dans l'Ordre, et faire ce que Jésus ordonna à ses apôtres : « Allez dans le monde entier, proclamez l'Évangile à toute la création » (Mc 16, 15).

N'hésitons pas à reconsidérer et à renouveler réellement la vocation des frères coopérateurs pour l'apostolat du troisième millénaire. Ensemble, mettons tout en œuvre pour guérir et apaiser les discours du passé, pour relever dans notre manière de penser, notre vie commune et notre mission le défi de l'itinérance lancé par le Maître de l'Ordre, tandis que nous nous engageons dans un véritable renouvellement de notre Ordre. Avec courage, et confiants dans la main du Seigneur, unis par notre profession solennelle dans la communauté et la mission, abandonnons les débats interminables et passons résolument à l'action pour le bien de l'Évangile. Amen !

Frère Ignatius Perkins, OP
Province Saint-Joseph aux USA
15 février 2006